

Opérations de pêche—Loi

Mon collègue, le député de Nanaïmo-Alberni (M. Miller) a déjà formulé des recommandations précises. Certaines d'entre elles sont de simples observations, et j'inviterais le ministre à nous dire ce qu'il en pense. Tout d'abord, avant de mettre en œuvre des mesures spéciales du genre du bill visant à augmenter le montant des prêts dont nous sommes saisis aujourd'hui, il nous faut un énoncé de politique bien clair, car il nous fait défaut.

Pour réparer l'énoncé que je souhaite, on pourrait s'inspirer du modèle de la politique régissant l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. C'est une industrie importante pour notre province. Une importante commission royale, la Commission Sloane, a effectué une enquête il y a bien des années. Depuis lors, nous avons vu des commissions royales d'enquête examiner tous les dix ans la situation de cette industrie et ce qu'il était advenu des recommandations de la commission précédente. J'espère que le ministre et que mon collègue de Nanaïmo-Alberni exposeront plus en détail la nécessité d'établir une commission royale d'enquête chargée d'examiner en permanence le secteur de la pêche dans cette province. Les choses ne peuvent continuer ainsi, les pêcheurs sont tellement bouleversés et méfiants que nous devons nommer un Canadien réputé qui saura se gagner la confiance de toutes les parties, quelqu'un comme le juge Berger, par exemple. Cela est extrêmement important.

● (1600)

Troisièmement, j'aimerais que le ministre fasse ses observations sur l'application du bill C-28. D'une part, on a la loi, d'autre part, son application ne semble pas très vigoureuse. En fait, j'aimerais que le ministre expose clairement les problèmes et les solutions qu'il pourrait proposer au Parlement ou à la province de la Colombie-Britannique.

Ensuite, je prie le ministre de faire adopter ce projet de loi le plus vite possible et de travailler en collaboration avec la Colombie-Britannique; de même, je l'incite à faire adopter rapidement une loi sur la gestion des zones côtières. J'invite prestement son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), à entreprendre immédiatement une enquête sur les concentrations dans le secteur de la pêche en Colombie-Britannique. Je suis sérieusement inquiet. Il est temps que l'on essaie de découvrir les déficiences des sociétés canadiennes de pêche. Aujourd'hui, une importante société, la B. C. Packers, contrôle presque toute l'industrie, de la prise jusqu'à la mise en marché. Il est temps que nous étudions ce genre de concentration.

En outre, les Japonais s'infiltrent sur le marché avec leurs sociétés de pêche et de commercialisation. Je m'inquiète de cette décision et du fait que les banques japonaises viennent s'installer au Canada, incitées en cela par la législation bancaire canadienne. Je crains que ces trois entreprises nippones aient un jour la mainmise sur notre industrie, et nous serions alors probablement aux prises avec l'un des cartels économiques les plus puissants du monde. J'incite le ministre des Finances (M. MacEachen) à demander à son collègue d'examiner cette question particulière. Nous, de la Colombie-Britannique, nous aimerions bien savoir ce qui se passe.

Enfin, le ministre doit le plus rapidement possible faire part de ses intentions en ce qui concerne les Indiens. Une fois de plus, je tiens à souligner que la pêche est leur ressource principale et que les Indiens ont besoin de se voir garantir

l'accès à cette ressource. Non seulement doivent-ils en être assurés, mais ils doivent pouvoir tirer profit de tout ce secteur, soit de la pêche elle-même jusqu'à la mise en marché. Mon collègue du parti conservateur a laissé entendre que le gouvernement doit établir un Livre blanc. En contrepartie, nous avons besoin d'une politique très claire en ce qui concerne les Indiens. Les habitants de la côte de la Colombie-Britannique et surtout les Indiens l'apprécieraient beaucoup. J'espère que le ministre en parlera dans ses remarques provisoires ou plus tard et je sais que mes commettants s'en réjouiraient beaucoup aussi.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais tout d'abord signaler que je participe au débat de deuxième lecture du bill C-28 parce que le projet de loi vise à aider l'industrie de la pêche. Il intéresse donc tout particulièrement les députés qui souhaitent une expansion accélérée de nos pêches côtières et hauturières.

Je signale la présence, à la Chambre, de mon collègue et ami de la circonscription voisine de Halifax, le ministre du Travail (M. Regan). Je suis certain qu'il s'intéresse, comme moi, à l'expansion des pêches en Nouvelle-Écosse et le long de la côte de l'Atlantique. Je suis en outre sûr qu'il est d'avis, comme moi, que l'industrie de la pêche en Nouvelle-Écosse et dans les provinces de l'Atlantique en général a une vaste portée et n'est pas limitée uniquement aux pêcheurs. Nos perspectives d'avenir sont fonction de la pêche. L'avenir de la région de l'Atlantique dépend largement du succès et de l'expansion de l'industrie de la pêche. C'est dans ce contexte que je me propose d'examiner le projet de loi à l'étude, le bill C-28.

Bien qu'il soit vrai que cette mesure est à la fois tardive et insuffisante, je suis porté à convenir que le bill devrait être renvoyé aussi rapidement que possible au comité permanent des pêches et des forêts. J'estime qu'il est urgent de disposer du bill. Avant de traiter du projet de loi lui-même, j'aimerais revoir brièvement la loi qu'il modifie.

La loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche prévoit essentiellement la garantie de prêts consentis aux pêcheurs par les banques, les caisses de crédit et les pêcheurs privés. Je crois comprendre que le bill ferait passer le montant maximum d'un prêt de \$75,000 à \$150,000 et la période de remboursement, de 10 à 15 ans. Le montant total des prêts que le gouvernement peut garantir serait porté à 250 millions de dollars.

On parle dans le bill de fixer le taux d'intérêt par voie de règlement. Je ne me souviens pas si le ministre a précisé quel serait ce taux ni s'il serait modifié. Je crois qu'à l'heure actuelle la pratique consiste à prendre le taux préférentiel des banques plus un p. 100. Étant donné la façon dont les taux bancaires sont établis présentement, c'est donc un taux d'intérêt très élevé compte tenu des normes actuelles.

Bien que ce soit là, en résumé, l'effet qu'aura le bill C-28, il vaut néanmoins la peine que nous jetions un coup d'œil à la façon dont les pêcheurs se sont prévalus des dispositions de la loi. Le dernier rapport déposé à la Chambre conformément à cette loi montre que les prêts consentis pendant l'année financière 1978-1979 totalisent environ 28 millions de dollars. Le ministre nous dit que ce chiffre pourrait atteindre les 35 millions cette année, mais je voudrais savoir qui contracte ces emprunts. Un de mes collègues a fait remarquer que la plus grande partie des fonds est empruntée par des pêcheurs de la Colombie-Britannique; en fait, sur les 28.3 millions de dollars,